

# BREVETS DE NAVIGATION DE PLAISANCE

## RESTREINT, GENERAL & ICC

### GENERALITES

#### ATTENTION

**Le brevet de conduite est OBLIGATOIRE pour piloter un bateau de plaisance d'une longueur supérieure à 15 mètres ou pouvant naviguer à une vitesse supérieure à 20 km/h.**

**!!! Les jetski's sont inclus dans cette catégorie de par leur vitesse maximum. !!!**

Les cours théoriques couvrent toute la matière à connaître liée à ces brevets. Actuellement, ces derniers sont divisés en deux catégories bien distinctes : **le restreint & le général**. Ensuite, la nouveauté est un transfert afin d'obtenir **l'ICC** qui est une simple formalité administrative moyennant une petite taxe.

- ☺ **Le brevet restreint** donne le droit de pilotage sur les voies navigables intérieures belges sauf l'Escaut Maritime Inférieur.
- ☺ **Le brevet général** donne le droit de pilotage sur les voies navigables **et** l'Escaut Maritime Inférieur. Il s'agit aussi d'un brevet reconnu sur le plan international ( attention aux limitations ).
- ☺ **Le brevet ICC** : actuellement, il est le transfert d'un permis d'état vers un permis international ( résolution N°40 de l'ONU ) avec les spécifications suivantes : ICC + ...  
**M** Moteur  
**S** Voile  
**I** Intérieur  
**C** Mer  
Pour des informations supplémentaires et les conditions administratives voir : [www.FFYB.be](http://www.FFYB.be).
- ☺ **REMARQUE** : le brevet ICC est déjà exigé, dans certains pays, si vous voulez y naviguer. Pour exemples : la Scandinavie et d'autres pays ( bien se renseigner avant de partir )...

### DATES DES PROCHAINES SESSIONS AU RYCM : RV à 19:15 Hr au clubhouse du RYCM

**Pour la première session 2017 : le mercredi 04 janvier 2017**

Cours :

les 04, 11, 18 & 25 Jan 17, les 01, 08, 15 & 22 Fev 17, les 01, 08, 15, 22 & 29 Mar 17

**Pour la deuxième session 2017 : le mercredi 12 avril 2017**

Cours :

les 12, 19 & 26 Avr 17, les 03, 10, 17, 24 & 31 Mai 17, les 07, 14, 21 et 28 Jun 17, 05 Jul 17

**Pour la troisième session 2017 : le mercredi 06 septembre 2017**

Cours :

les 06, 13, 20 & 27 Sep 17, les 04, 11, 18 et 25 Oct 17 et les 08, 15, 22 & 29 Nov 17, 06 Dec 17

## EXAMENS THEORIQUES

**Après avoir rentré le document d'inscription via la voie de la FFYB, les examens se passent sur RV à Bruxelles, Anvers ou Ostende et en 2 phases ( 2 RV ) : 20 questions pour le restreint ( phase 1 ) et 20 questions pour le général ( phase 2 ).**

## ORGANISATION DES FORMATIONS

### 1. La formation théorique

#### Généralités

Le cours théorique débute à 19:30 Hr. Par respect pour les candidats présents aucun quart d'heure académique d'attente n'est prévu. Il est dispensé en 13 soirées dans une ambiance conviviale. Ils se donnent normalement le mercredi soir, mais des changements sont possibles si demandés par l'ensemble des candidats : les instructeurs sont flexibles. Ils sont à votre disposition et n'hésitent pas à prolonger le cours en cas de problème de compréhension ou d'assimilation. Ils sont donc présents lors de chaque cours afin de garantir un encadrement optimal. Au RYCM, chaque instructeur est spécialisé dans une partie de la matière : technique, réglementation, navigation, manœuvres, etc...

#### Les deux instructeurs sont :

- ☉ **Philippe Godeau** : membre effectif au R.Y.C.M, moniteur capacitaire voile, national race officer, juge national, juge régional français, secrétaire FRYB, de la commission Race Officials & Rules Committee de la FRBY.
- ☉ **Jean-Louis Nénin** : membre effectif au R.Y.C.M, directeur de l'école du RYCM pour le brevet de navigation Restreint, général & ICC, secrétaire de la section plaisance, port et tourisme fluvial de la FFYB et moniteur BEPS, Secouriste, 3 minutes pour sauver une vie et REA bébé à la Croix-Rouge de Belgique.

#### Déroulement de la soirée : en 2 temps

- ☉ 19.30 – 21.30 Hrs le cours théorique(s)
- ☉ 21.30 – 22.00 Hrs le test d'entraînement et ses corrections.

### 2. La formation pratique

Moniteur responsable : **Jean-Louis NENIN**

Pour s'inscrire prendre contact via Mail avec Jean-Louis : [jean-louis.nenin@mil.be](mailto:jean-louis.nenin@mil.be) ou [jean-louis.nenin@skynet.be](mailto:jean-louis.nenin@skynet.be)

#### Brevet

A la fin de la journée, vous obtiendrez votre « livret de service ». Ce dernier doit être transmis à la FFYB qui se chargera des formalités administratives afin que le SPW vous transmette votre brevet officiel : restreint ou général ( le restreint étant compris dans le général ).

#### Transformation vers l'ICC :

Dès que l'on dispose du brevet restreint ou général, il est possible de demander le brevet ICC requis. Cette demande doit être introduite via la FFYB : voir [www.FFYB.be](http://www.FFYB.be) pour les modalités pratiques.

## Bateau

Whaly 1R et / ou 2R de 4,35 m avec un moteur MERCURY de 40 CV ( **attention à la vitesse limitée** ).



## Déroulement

RV au RYCM pour 09:00 Hrs pour une révision pratique du matériel et des documents obligatoires à bord, ainsi que des marques ou pavillons à arborer pour naviguer ; Mise à l'eau ; Départ vers 10:00 Hrs entrée dans le canal Albert ; Navigation sur la Meuse ainsi que sur le Canal Albert ; 2 passages d'écluses ( Monsin & jonction Haccourt - Visé ) ; Exercices divers en face du club : manœuvres, accostages, amarrages, protection du bateau, départs de quai... ; Retour vers 16:00 Hrs ; Sortie du bateau ; Rangement du matériel.

### 3. Nos prix

**Cours théorique : € 150**

Dans le prix du cours théorique sont **inclus** :

- ☺ Mise à disposition, après paiement et réservation du cours, via 11 Mails, des documents qui facilitent l'étude ainsi que les règlements applicables
- ☺ deux fascicules « les cours sous forme de slides show »
- ☺ Une série de vidéos intéressantes pour l'étude et la formation suivie, vous sera transmise le 1<sup>er</sup> jour sur **VOTRE PROPRE** clé USB ( Min 7 Gb )
- ☺ un fascicule « les examens d'entraînement ».

#### **REMARQUE :**

Suite au vif succès remporté par notre cours théorique, nous sommes obligés de **limiter les inscriptions à 15 personnes** et donc, il vous est demandé de payer à l'avance afin que votre place **soit retenue**. Ceci offre aussi l'avantage de pouvoir vous fournir des informations qui vous seront utiles à étudier avant de débiter la formation.

**Cours pratique : € 110**

Pour la mise en œuvre du bateau, la participation de trois personnes minimum est nécessaire et le prix est fixé à € 110 par participant. Un cours particulier reste possible au prix de € 330. Trois personnes, maximum, peuvent s'inscrire pour accompagner, comme « passager touriste » au prix de € 30 par personne.

Dans le prix du cours pratique sont **inclus** :

- ☺ Le carnet de service ( preuve de vos 6 Hr de pratique )
- ☺ Un petit cadeau souvenir



#### 4. Spécificités au RYCM

Les cours théoriques se déroulent au clubhouse du RYCM dans une ambiance conviviale et bonne enfant, sans oublier l'objectif : la réussite de l'élève. Le clubhouse offre toutes les facilités. Il est situé sur un site fermé et dispose :

- ☺ d'un bar qui est ouvert 20 minutes avant, pendant et après les cours. L'accès au bar est toujours possible pour se désaltérer ;
- ☺ de sanitaires ;
- ☺ d'un parking dans l'enceinte fermée du club, il est gratuit et situé tout près du clubhouse. Attention que si, à votre arrivée, la barrière devait être fermée, cette dernière dispose d'une sonnette.
- ☺ **Unique en son genre**

Dans le cas où l'élève ne se sent pas prêt et/ou ne présente pas l'examen, il peut se **réinscrire, une seule fois et gratuitement**, pour une session **théorique** suivante. En ce qui concerne le cours, il est clair que les fournitures ne seront pas transmises une deuxième fois.

#### 5. Pour les membres du RYCM

Le cours est gratuit pour les membres du R.Y.C.M.

Pour ce qui concerne ceux qui voudraient une nouvelle affiliation afin de bénéficier du cours gratuit et vu qu'une année d'affiliation normale va de janvier à décembre, ils doivent s'inscrire pour un an au minimum. En clair, ils doivent s'inscrire directement en début d'année au prix prévu pour l'affiliation d'un an au club ou s'inscrire de telle manière à ce qu'ils terminent l'année en cours + un an d'affiliation.

#### 6. Renseignements complémentaires et inscriptions

Pour toute information complémentaire :

- ☺ Envoyer votre question par mail à **Jean-Louis Nénin**  
[jean-louis.nenin@skynet.be](mailto:jean-louis.nenin@skynet.be) & [jean-louis.nenin@milbe](mailto:jean-louis.nenin@milbe).

Pour vous inscrire :

- ☺ Envoyez un mail reprenant votre Nom, Prénom, adresse et numéro de téléphone au point de contact ( **Nénin Jean-Louis: 04 263 88 82** ). En cliquant sur le nom, une fenêtre « OUTLOOK » s'ouvre. Ensuite, vous pouvez écrire et envoyer votre message.
- ☺ Pour effectuer le versement : le N° de compte du RYCM est le BE87 3631 5143 2194.
- ☺ **Vu le succès de notre offre, le paiement tiendra lieu d'inscription.**

**7. La force de notre formation**

Notre école est là pour vous encadrer et baliser votre formation qui vous mènera vers la réussite. Ensuite, vous n'êtes pas oublié car vous serez invité, sans aucune obligation individuelle et parfois au prix coutant du moment, à participer aux activités que l'école organise chaque année comme la visite du salon nautique de Düsseldorf et à effectuer les entretiens des trois ou cinq bateaux de sécurité du club.

**8. Se rendre au RYCM** [www.rycm.be](http://www.rycm.be)

**9. Bilan de nos formations au RYCM**

**ACTUELLEMENT, LE RYCM EST FIER DES RESULTATS & DE SES FORMATIONS !**

**En effet, actuellement le taux de réussite est de 98%**

**Néanmoins, depuis août 2011, vu les modifications subies dans les cours, matières et examens, le candidat doit étudier pour réussir.**